

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°16/2024

PERMISSION DE VOIRIE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Rue des Tilleuls

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ; Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société Constructel en date du 07 décembre 2024 qui souhaite effectuer des travaux de remplacement d'un cadre et tampon L2C Orange sur chaussée en occupant temporairement le domaine public rue des Tilleuls ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. Du lundi 16 décembre 2024 8h00 jusqu'à la fin des travaux, la société Constructel est autorisée à procéder aux travaux de remplacement d'un cadre et tampon L2C Orange sur chaussée, rue des Tilleuls.

Article 2. Pendant cette période, la circulation de tous les véhicules sera restreinte à la moitié de la chaussée une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, sera mis en place par la société intervenant sur le chantier,

La signalisation du chantier et de la circulation sera à la charge de l'entreprise intervenant rue des Tilleuls,

Article 3. Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres. La vitesse autorisée sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise en charge des travaux devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention

Article 5. Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Nogent-en-Bassigny, au Service départemental d'incendie et de secours, à Monsieur le Directeur du SAMU, au Service transports scolaires du Conseil Départemental.

Fait à Verbiesles
Le 10 décembre 2024

Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT